

**Présents** : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Éric Jallot, Patrice Accarie

**Excusés (2)** : Anne-Gaëlle Delrue, Maryline Hacques

**Secrétaire de séance** : Clément Méchard

**Pouvoirs (2)** : Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Maryline Hacques donne pouvoir à Joseph Maréchal

Convocation envoyée aux élus le 13/01/2023

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

2) Transport scolaire

3) Logement communal 5, allée du verger

4) Adressage

5) Projet d'implantation d'une antenne Relais Bouygues SFR

6) Commission saison culturelle – saison 2023

7) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'aliéner :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
12/01/2023	14, rue de Saint Poix	AC 188+152	Refus de préempter

- **Local commercial LE SULKY**

*LOT 4 Cloisons isolation sèches – faux plafonds / ENTREPRISE DPI*

Montant du marché initial : 29 963.20 € HT soit 35 955.84 € TTC

Montant de l'avenant 1 : 1 166 € HT soit 1 399.20 € TTC

**Montant du nouveau marché : 31 129.20 € HT soit 37 355.04 € TTC**

**Montant de l'avenant 2 : 410.00 HT soit 492 € TTC**

**Montant du nouveau marché : 31 539.20 HT soit 37 847.04 TTC**

La réception des travaux est prévue le 27 janvier 2023. Le bail est rédigé pour une entrée au 1<sup>er</sup> février dans les locaux.

2) Transport scolaire (rapporteur : Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Mme Thiken rappelle que le transport scolaire pour les enfants scolarisés aux écoles primaires a été mis en place à la rentrée de septembre 2022, suite à la suppression du service de transport par Vitré Communauté. Le conseil à l'époque avait souhaité mettre en place une solution transitoire pour l'année scolaire 2022-2023 pour que les familles puissent s'organiser par la suite.

Mme Thiken fournit quelques chiffres : 8 enfants aujourd'hui transportés (6 familles) avec un coût annuel de 29 126 € avec un reste à charge pour la commune de 2 561 € par enfant transporté soit 20 486 €.

Il est nécessaire de se positionner dès à présent sur la poursuite ou pas du service pour la rentrée prochaine 2023-2024.

Messieurs Thébert et Maréchal rappellent que la compétence transport n'est pas du ressort de la commune, et que par conséquent ce service ne doit pas dépendre de la municipalité.

Le maire confirme que certes cette compétence n'est pas communale mais rappelle qu'il a été fait ce choix l'an passé pour ne pas laisser les familles sans solution, vu le délai très court entre la décision d'arrêt du service par Vitré Communauté et la rentrée scolaire.

M. Blin confirme en effet que c'est avant tout Vitré communauté qui s'est déchargé de ce service rendu aux familles.

La majorité des élus convient à dire que lors de la décision de mise en place du service, il avait bien été précisé aux familles que la solution était transitoire et uniquement validée pour l'année scolaire 2022-2023.

Suite aux échanges, le maire propose de voter pour l'arrêt du service de transport scolaire vers les écoles primaires.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

**Abstention : M. Ronceray**

**Contre : M. Méchard**

### 3) Logement communal 5, allée du Verger (rapporteur : Jean-luc V.)

Le maire expose les faits concernant les problématiques d'humidité du logement sis 5, allée du verger. La locataire subit les désagréments depuis le début de son emménagement. La procédure reste lente et longue, du fait que les entreprises mises en cause refusent de prendre leurs responsabilités.

La locataire a fait parvenir une demande de prise en charge en partie du loyer qui s'élève aujourd'hui à 413.34 €.

Il est proposé au conseil d'indemniser la locataire conciliante en lui versant une indemnité forfaitaire de 100 € chaque mois, à compter du mois de janvier 2023. Cette indemnité sera versée à la locataire jusqu'à réalisation des réparations en raison de la gêne occasionnée. Un certificat administratif contresigné de la locataire viendra arrêter la date de versement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 4) Adressage (rapporteur : Christine T.) (vidéoprojection)

Le maire donne la parole à Mme Thiken ainsi que les conseillers investis dans le groupe de travail (Messieurs Blin, Méchard et Ronceray).

Dans la continuité de la présentation réalisée lors du précédent conseil, il est nécessaire que les élus se positionnent sur certains noms, méthodes de distribution des plaques, numérotation de certains lieux-dits.

Il est rappelé la réunion publique d'information et d'échange du 4 mars prochain à 10h00 salle des associations.

Après présentation, le conseil valide les différentes propositions faites par le groupe de travail.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 5) Projet implantation d'une antenne relais Bouygues SFR (rapporteur : Jean-Luc V.) (vidéoprojection)

Le maire rappelle le projet d'implantation évoqué lors du précédent conseil municipal. Depuis, la réunion d'information avec les riverains a eu lieu. Les riverains à juste titre ont fait connaître leurs mécontentements.

L'implantation d'une nouvelle antenne Bouygues télécom et SFR à proximité de l'existante (ORANGE) a un impact visuel non négligeable pour les riverains de La Touche Godet.

Le maire évoque les solutions de mutualisation avec l'antenne existante pouvant être étudiées au préalable. Les démarches seront prises auprès de l'entreprise ORANGE, afin de connaître leur position sur le principe de mutualisation, et de réhaussement de l'antenne actuelle en considérant les contraintes techniques connues.

Lors des échanges, les élus évoquent les démarches auprès des privés que la société AXIONE va rapidement entreprendre.

Le maire propose que le conseil se positionne sur l'implantation d'une nouvelle antenne à la Touche Godet, à savoir le refus du projet tel que présenté par la société AXIONE.

**La délibération est adoptée à la majorité des votants.**

**Abstentions : Messieurs Maréchal, Thébert, mesdames Hacques, Diné, Delrue.**

**Pour : Mme Faucheux**

## 6) Commission saison culturelle (rapporteur : Brigitte L.) (vidéoprojection)

Le maire donne la parole à Mme Laurent.

Mme Laurent fait le retour des votes pour le choix du film dans le cadre du cinéma plein air du 3 juin 2023. 7 films ont été proposés par la commission animation saison culturelle : 1. Super héros malgré lui, 2. Little miss sunshine, 3. L'ascension, 4. Le sens de la fête, 5. The duke, 6. 30 jours max, 7. Le prince oublié.

Le film « L'ascension » a recueilli le plus de voix et par conséquent sera le film projeté lors du cinéma plein air.

## 7) QUESTIONS DIVERSES

- Comité des fêtes

Le maire informe d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation d'une arrivée du tour de Bretagne 2024/2025. La subvention exceptionnelle sera validée lors du prochain conseil dans le cadre des différentes demandes de subvention. Le maire évoque ensuite la rencontre avec des membres du bureau du comité des fêtes concernant le projet immobilier rue Saint Martin et la problématique de l'arrivée des courses cyclistes.

M. Maréchal demande à ce que le projet soit revu, réduire à 3/4 maisons sur le terrain mais pas davantage pour aider l'association à poursuivre la course cycliste des deux provinces qui est une épreuve élite. Mme Thiken rappelle les échanges avec le comité des fêtes ainsi que les propositions de déplacement de la tribune. Le maire précise envisager toutes les solutions et reste à l'écoute de l'association.

- Personnel

Le maire informe le conseil du départ en retraite de Mme Houdeline au 31/01.

- Vestiaires terrain de foot

Le maire fait le retour sur la rencontre du lundi 16 janvier avec le service de Vitré Communauté représenté par M. Bourserie. Une prochaine rencontre est prévue, une fois que l'association les Bleuets Football aura réalisé un listing des attentes et des besoins. Le principe d'une nouvelle construction est arrêté.

- Maison de santé

Le maire fait le retour du rendez-vous avec l'architecte JAOUEN suite au problème d'humidité constaté au sein du bâtiment. Une solution semble être trouvée en installant une cornière avec silicone le long du mur, l'architecte doit fournir les éléments en mairie. Les travaux seront réalisés par la mairie pour gagner du temps, mais les décennales des entreprises concernées devraient normalement répondre à cette malfaçon.

Le maire évoque également une demande de M. Barron gérant du Coccimarket concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur son bâtiment et celui de la maison de santé. Une rencontre avec l'ets ESCOFI pour étudier le projet des panneaux est prévue le 30/01

- Etude aménagement urbaine

Mme Thiken fait le retour du cabinet suite au diagnostic. Le rapport va être transmis aux élus. Une prochaine réunion de travail sera organisée en mars avec la population.

- SIVOM

Mme Laurent informe du programme d'activités pour la 1ere semaine dans le cadre du centre de loisirs et de la 2eme semaine dans le cadre de la Jeunesse (10-17 ans).

Pour la 1ere édition de la semaine Jeunesse, les places seront limitées à 12 ceci répondant à la norme d'encadrement.

- Lotissement de la Foucherie et Lotissement de La Touche Godet

M. Bréjuin fait le retour des travaux en cours pour les lotissements.

- Conseil municipal des jeunes Interco

Mme Diné évoque la réunion du 7 janvier dernier. Le conseil municipal intercommunal a trouvé son organisation et les jeunes participent activement. Mme Diné évoque avec Mme Fauchaux le projet évènement en février avec l'association Tous au Verger.

- Chemins ruraux

Le maire informe le conseil des arrêtés municipaux pris pour interdire les engins motorisés sur les chemins de La Rançonnerie (permanent), la Maison Neuve (période hivernale jusqu'au 31 mars 2023)

## TOUR DE TABLE

- M. Maréchal évoque l'exploitation de la licence 4 pour le local commercial. Le maire indique que toutes les démarches sont entreprises depuis juillet 2022 auprès de l'organisme gestionnaire des licences UMIH35.
- M. Ronceray fait le retour concernant l'entretien des moquettes de la salle Fontaine Guy. Le maire informe que l'entretien est réalisé lors des beaux jours, mais remarque en effet que les moquettes sont parfois tâchées définitivement.
- M. Méchard évoque un problème de sécurité devant l'école publique côté parking. M. Bréjuin se rendra sur place pour voir ce qui peut être réalisé avec le service technique.